

Entente de services de garde d'enfant En milieu familial

Intervenant entre

**Le Parent ou la personne qui assure de fait la garde de l'enfant : ci-après nommé
« Le(s) Parent(s) »**

(facultatif)

Nom : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Adresse : _____ idem

Code postal : _____

Code postal : _____

No. tél.(maison) : _____

No. tél.(maison): _____

(bureau) : _____

(bureau) : _____

No. assurance sociale: _____

No. assurance sociale: _____

Pour les fins de l'application de la présente entente, à l'exclusion des articles portant sur la résiliation par le parent, _____ est autorisé à agir pour et aux noms des deux parents, comme en fait foi la signature des parents à la fin de la présente entente.

et

**La Responsable d'un service de garde en milieu familial : ci-après nommée
« Le Prestataire »**

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____
Numéro civique rue appartement ville

Code postal : _____

No.tél. : _____

POUR LA GARDE DE L'ENFANT SUIVANT :

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Date du début _____
des services jour / mois / année

Date de fin _____
des services jour / mois / année

Soit d'une durée de _____ jours
nombre de jours réels fréquentés

Jours d'ouverture du service de garde : du _____ au _____

Heures d'ouverture du service de garde : de _____ à _____

Heures des collations et repas servis aux enfants

DÉJEUNER	COLLATION de l'avant-midi	DINER	COLLATION de l'après-midi	SOUPER
----------	---------------------------	-------	---------------------------	--------

Heures d'arrivée et de départ de l'enfant dans le service de garde

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Heures de la Garde Occasionnelle
Heure d'arrivée						
Heure de départ						

FRAIS DE GARDE

Particularité

- Non-PCR** (hors du Québec ou documents non fournis par le parent)
Dans les deux cas, la RSG doit remettre une place subventionnée.

Modalité de paiement Le versement de la contribution réduite se fera de la façon suivante :

- Le Parent est admissible à l'exemption du paiement de la contribution réduite. *(Cocher au besoin)*

Le parent doit payer la journée réservée à son entente de service que l'enfant soit présent ou non.

- Chaque** semaine **Toutes les deux** semaines
- Une fois** par mois **Le** _____ de la semaine (jour de la semaine pour le paiement).
(jour de la semaine)
- Par **chèque** Par paiement **comptant** ou **direct** Par paiement **pré autorisé**

En cas de chèque sans provision, le **Prestataire** pourra exiger des frais de _____ \$.

En cas de retard dans le paiement, un taux d'intérêt de _____ % s'appliquera sur les montants à payer suivant les modalités suivantes : _____

À remplir si la présente entente est signée par plus d'un parent

Les parents signataires de la présente entente conviennent de la répartition suivante des journées de garde pour les fins du paiement de la contribution de base.

Nom du parent _____ %

Nom du parent _____ %

Le montant est calculé à partir de l'heure de la fermeture soit jusqu'au départ de l'enfant.

Frais de retard de : _____ \$, par _____, payables : _____

Heures supplémentaires : _____ \$, payables : _____

Frais repas supplémentaire(s) : déjeuner _____ \$ **(NON DÉDUCTIBLE AU PROVINCIAL)**

souper _____ \$ **(NON DÉDUCTIBLE AU PROVINCIAL)**

La fourniture d'articles personnels d'hygiène.

Le **PARENT** souhaite que son **ENFANT** bénéficie des articles d'hygiène fournis par la **RSG** et pour lesquels il encourt des frais. Seuls ces articles peuvent être facturés au parent (si non fournis par celui-ci).

Description de l'article	Nombre d'articles	Prix unitaire	Total
Couches			\$
Brosse à dents			\$
Crème solaire			\$
TOTAL des articles personnels d'hygiène			\$

J'accepte les articles personnels d'hygiène indiqués ci-dessus, pour la durée de l'entente.

Signature du parent : _____

date : _____

AUTRES DISPOSITIONS

Vacances

Le parent et le prestataire doivent s'aviser mutuellement avant la date prévue pour leurs vacances respectives, avec le délai suivant : _____

Dates des vacances de la responsable d'un service de garde (si connus ou approximativement) _____

Fermeture prévue du service de garde

Les 9 jours suivants (fériés du Ministère de la Famille) entraînent la fermeture obligatoire du service de garde :
Si l'un de ces jours coïncide avec un samedi, le jour de fermeture du service de garde est le vendredi qui précède; si l'un de ces jours coïncide avec un dimanche, le jour de fermeture du service de garde est le lundi qui suit.

Noël Le lendemain de Noël Jour de l'An Lundi de Pâques Journée nationale des patriotes

Fête nationale du Québec Fête du Canada Fête du Travail Action de grâces

Jours supplémentaires de fermeture qui ne sont pas des fériés (selon le service de garde) :

Veille de Noël Veille du Jour de l'An Lendemain Jour de l'An Vendredi saint

Autre(s) jour(s) _____

Les jours qui sont exemptés de la contribution réduite sont sans frais pour le parent ECP.

Les parents **sont dégagés** ou **ne sont pas dégagés** du paiement des frais de garde lorsqu'il y a fermeture prévue du service **lors des fériés obligatoires** et qu'elle coïncide avec une journée réservée sur le présent contrat.

Les parents **sont dégagés** ou **ne sont pas dégagés** du paiement des frais de garde pendant **la période de vacances de la RSG** et qu'elle coïncide avec une journée réservée sur le présent contrat. (non disponible au service de garde).

Les parents **sont dégagés** ou **ne sont pas dégagés** du paiement des frais de garde pendant **la période de fermeture autres que les fériés obligatoires et vacances de la RSG** et qu'elle coïncide avec une journée réservée sur le présent contrat.

TOTALITÉ DES SOMMES DUES

Toutes les sommes que le consommateur devra déboursier en vertu du présent contrat sont les suivantes :

Le Parent est admissible à l'exemption du paiement de la contribution réduite. *(Cocher au besoin)*

La contribution réduite payable par le Parent est de la contribution réduite (_____ \$) par jour de garde.

Total par jour _____ \$ X (nombre de jours) _____ = _____ \$

Total des frais pour les articles personnels d'hygiène _____ = _____ \$

Autres frais : _____ = _____ \$

Le montant total déboursé en vertu de l'entente est de : _____ \$

MENTION EXIGÉE PAR LA LOI SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Article 46 du Règlement d'application de la loi « contrat de louage de services à exécution successive »

Le consommateur peut résilier le présent contrat à tout moment en envoyant la formule ci-annexée ou un autre avis écrit à cet effet au commerçant. Le contrat est résilié, sans autre formalité, dès l'envoi de la formule ou de l'avis. Si le consommateur résilie le présent contrat avant que le commerçant n'ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n'a aucun frais ni pénalité à payer. Si le consommateur résilie le contrat après que le commerçant ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n'a à payer que :

a) le prix des services qui lui ont été fournis, calculé au taux stipulé dans le contrat ; et

b) la moins élevée des 2 sommes suivantes : soit 50 \$, soit une somme représentant au plus 10 % du prix des services qui ne lui ont pas été fournis. Dans les 10 jours qui suivent la résiliation du contrat, le commerçant doit restituer au consommateur l'argent qu'il lui doit. Le consommateur aura avantage à consulter les articles 190 à 196 de la Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., c. P-40.1) et, au besoin, à communiquer avec l'Office de la protection du consommateur.

Les soussignés ont pris connaissance, compris et convenus des termes et des conditions prévus dans la présente entente de service de garde d'enfant en milieu familial.

_____	_____	_____
Date	Lieu	Signature du PARENT
_____	_____	_____
Date	Lieu	Signature du PARENT (facultatif)
_____	_____	_____
Date	Lieu	Signature de la RSG (prestataire)